

IL LET ROSE A DÉTACHER ET A CONSERVER PAR L'INSTALLATEUR AVANT ENVOI AU CONSUEL

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

VISA DU CONSUEL
Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie



N° 55.1204

Formulaire obligatoire décret N° 72 1120 14 déc. 1972

LOCAUX D'HABITATION

neufs (1)
 existants
 avec chauffage électrique
 sans chauffage électrique

formule émise le : 28/05/2004 F
 valable jusqu'à : Mai 2006 * 1/1

CACHET DE L'INSTALLATEUR

E-713349

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique, objet de cette attestation, est conforme aux règles de sécurité en vigueur.

NOM DU CLIENT : DUPONT (en capitales)

ADRESSE DU CHANTIER :

Immeuble : Escalier : 1, Etage : , Porte : 75000

Rue : DE LA REPUBLIQUE 70

Lieu-dit : (en capitales)
 Commune : PARIS (en capitales) Département :
 (bureau distributeur RTT)
 Date : 1/01/04 Signature :

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'AUTEUR DE L'ATTESTATION

- nombre de logements équipés par l'auteur de l'attestation : _____
- nombre de logements identiques : _____ de _____
- maison individuelle (1)
- appartement

INSTALLATION DOMESTIQUE

alimentation : mono (1) tri prise de résistance de _____ ms

protection de l'installation : différentiel non diffé. sensibilité du différentiel : 30 mA

Nombre de circuits (2) : Section en mm²

	2,5	4	6
Monophasés	4		2
Triphasés			

PRISES DE COURANT ET APPAREILS LUMINEUX

	16 A	20	32 A	Tri.	F. lum. (3)
séjour - salon (1)	5				5
1 ^{re} chambre	2				1
autres chambres (2)	8				4
cuisine-office	6	2	2		
salle d'eau					
entrée - dégagement					
autres pièces (3)					
dépendances (3)					

INSTALLATION CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Direct (1)
- Base + complément
- Pompe à chaleur
- Autres _____

Nombre de circuits (2) : Sections en mm²

	1,5	2,5	4	6
Monophasés		3		
Triphasés				

APPAREILS DE CHAUFFAGE

	Nombre	Puissance en W
séjour - salon (3)		4000
1 ^{re} chambre		2000
autres chambres (3)		
cuisine-office		
salle d'eau		
entrée - dégagement		
autres pièces (3)		
dépendances (3)		

(1) mettre une croix dans la case concernée
 (2) nombre de départs issus du tableau de répartition, protégés individuellement à leur origine
 (3) nombre de prises de courant, nombre et puissance des appareils de chauffage en circuit séparé

